

Lettre de mise en relation

Conseil en gestion de patrimoine adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine

OPTIM PATRIMOINE CONSEIL
Jean-Francois PILOT
Les Pavillons de Sermenaz, 2507 avenue de l'Europe
69140 RILLIEUX LA PAPE
Tél : 06.50.52.10.10 Tél: 04.78.88.85.20 Fax : 09.81.70.17.00
Courriel : opc@ifpilot.fr
RCS LYON 322 002 403
Assurance et Garantie Financière RCP n° 112.786.342/226 195
MMAIARD Assurances Mutuelles / MMAIARD,
14, bd. Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9

Activités exercées

Intermédiaire en assurance

- Courtier en assurance référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°07008089 et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ; il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **Néant**

Conseiller en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°07008089, adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **Néant**
- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

Démarcheur bancaire et financier

- Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage: **Intencial Invest, CD Partenaires, UAF Life Patrimoine**

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°072697 délivrée par la Préfecture de LYON
- NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR
- Assurance RCP et Garantie Financière : MMAIARD Assurances Mutuelles / MMAIARD,

14, bd. Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9

Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

- Intermédiaire référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°07008089 appartenant à la catégorie de courtier en opérations de banque et en services de paiement
- Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : **Crédit Mutuel Sud-Est**
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : **Néant**
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou de paiement détenue par le cabinet (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) : **Néant**
- Nombre et nom des établissements de crédit ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : **Liste à compléter**
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02,
- l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

Je soussigné(e) atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à Rillieux la Pape le 26/10/2016

Signature du client